



Adventist Risk
Management® Inc.

SÉCURITÉ DES VOITURETTES DE GOLF

Un grand nombre de voiturettes de golf sont utilisées sur les campus, dans les camps de vacances, au cours de réunions de plein air et dans les villages-retraite. Malheureusement, les voiturettes de golf sont impliquées dans bon nombre d'accidents, causant des dommages matériels, des blessures et même des décès. Il arrive souvent que le conducteur ainsi que le propriétaire de la voiturette puissent être tenus pour responsables. Partout où les voiturettes de golf sont utilisées, vous devez respecter les consignes de sécurité et former votre personnel pour protéger vos véhicules et la communauté.

Formation des employés

Exigez que tous les employés qui opéreront des voiturettes de golf suivent une formation avant d'utiliser les véhicules. Cette formation devra être fondée sur les instructions d'utilisation fournies par le fabricant des voiturettes ainsi que les règlements locaux, nationaux et fédéraux. La formation devra inclure non seulement un test par écrit afin de vérifier la bonne compréhension de l'employé concernant le maniement de la voiturette de golf, mais également un test de conduite où l'employé devra conduire une voiturette de golf accompagné d'un superviseur.

Gardez une trace écrite de la formation et portez-la au dossier de l'employé. Spécifiez quel niveau de la direction est responsable de confirmer que les employés ont passé la formation avec succès. Lors de la documentation de la formation, incluez la signature de la personne responsable de celle-ci.

Directives d'utilisation

Établir des lignes directrices concernant les opérateurs de voiturettes de golf afin d'empêcher l'utilisation de vos véhicules par une personne non formée. Voici quelques suggestions que vous pouvez adapter aux besoins de votre organisation :

- Les voiturettes de golf ne peuvent être opérées que par les personnes autorisées.
- Les superviseurs assument la charge des autorisations envers les employés et les bénévoles.
- Les visiteurs ne sont pas autorisés à opérer des voiturettes de golf.
- Tous les opérateurs doivent posséder un permis de conduire en cours de validité.
- Les voiturettes de golf ne doivent être utilisées que par ceux dont les tâches nécessitent l'utilisation d'une voiturette de golf.
- Toute utilisation dangereuse ou non autorisée d'une voiturette de golf doit être immédiatement signalée.



Lignes directrices pour l'usage

Inspectez la voiturette avant de l'utiliser en utilisant la liste de contrôle figurant dans la notice utilisateur. Si la voiturette de golf a besoin d'une réparation ou d'un entretien, mettez la voiturette hors service jusqu'à ce que les réparations aient été effectuées. Établissez un calendrier de maintenance préventive pour chaque voiturette de golf conformément à la notice et aux recommandations du fabricant. Tenez à jour un livret traçant tout l'entretien et les réparations.

Dépendant de l'état dans lequel ils sont exploités, il existe des restrictions d'utilisation différentes en fonction des marques et types de voiturettes de golf. La plupart des juridictions ne permettent pas d'opérer les voiturettes de golf dans les rues ou sur les voies publiques. Consultez les règlements qui concernent votre situation et opérez les voiturettes sous ces conditions. En outre, établissez les directives de fonctionnement suivantes :

- Ne transportez qu'un nombre de passagers disposant d'un siège.
- Ne mettez le véhicule en mouvement que lorsque tous les passagers sont assis en toute sécurité dans le véhicule.
- Le conducteur et les passagers doivent rester assis pendant que le véhicule est en mouvement.
- En raison de taille réduite et de la visibilité limitée des clignotants montés sur une voiturette de golf, indiquez toujours votre intention de tourner par des signes manuels.
- Les opérateurs de voiturette de golf doivent respecter toutes les lois concernant la circulation routière.
- Si une juridiction permet l'usage d'une voiturette de golf sur la voie publique et lorsqu'il existe une voie pour ces voiturettes, lorsque vous virerez à gauche, cédez le passage au trafic de la voie de circulation et engagez-vous sur cette voie avant de tourner à gauche.
- Se retourner et regarder systématiquement en arrière avant de reculer avec la voiturette de golf.
- Évitez les virages serrés à vitesse maximale, et continuez tout droit vers le haut et vers le bas des pentes afin de réduire le risque d'éjections de passagers et de capotage de la voiturette.
- Évitez les vitesses excessives, les démarrages, arrêts et virages brusques.
- Les piétons ont toujours la priorité, que l'on conduise la voiturette sur le trottoir ou sur la route.
- Ne remorquer quelque chose qu'avec des voiturettes de golf conçues pour cela.
- Signaler immédiatement tout dommage ou accident au superviseur de l'opérateur.

Après les avoir utilisés, ne jamais garer les voiturettes de golf de telle façon qu'elles bloquent les entrées ou les sorties d'urgence, les intersections ou bien qu'elles gênent l'écoulement normal de la circulation. Ne jamais laisser la clé d'une voiturette de golf sans surveillance sur le contact. Enchaînez les voiturettes en stationnement avec un câble et un verrou ou un mécanisme de verrouillage équivalent de manière à prévenir le vol et les utilisations non autorisées.



Assurance et responsabilité

Une police d'assurance biens d'Adventist Risk Management, Inc.'s (ARM) peut couvrir les dommages subits par une voiturette de golf dans le cas où survient un accident. Si un accident entraîne des blessures au conducteur, à quelqu'un d'autre, ou des dommages à des biens autres que la voiturette de golf, ces dommages peuvent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile d'ARM. Pour en savoir plus sur l'assurance de vos voiturettes de golf et pour protéger vos ressources, veuillez contacter votre chargé de compte.

.....
DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE

1.888.951.4276 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG

.....
TENEZ-VOUS INFORMÉ

ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Adventist Risk Management® Inc. © 2015

.....
CE MATÉRIEL CONTIENT DES INFORMATIONS FACTUELLES GÉNÉRALES ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE PRIS POUR UN CONSEIL JURIDIQUE SPÉCIFIQUE CONCERNANT UNE QUESTION OU UN SUJET PARTICULIER. SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA FAÇON DONT UNE JURIDICTION LOCALE TRAITE LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉ, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE AVOCAT OU VOTRE GESTIONNAIRE DE RISQUE LOCAL.
.....